

Fiche 14 : LE BUDGET SOCIAL

Toutes les dépenses et les recettes de nature sociale sont regroupées dans le budget social qui permet d'apprécier "l'effort social de la Nation". Mis en place après la dernière guerre mondiale par l'Etat et les organismes sociaux (Etat Providence), il assure une protection sociale pour tous, une meilleure intégration des individus dans la société et un meilleur bien être.

1. Qu'est-ce que le budget social et la protection sociale ?

a) Définition

Le *budget social* ou "*effort social de la Nation*" est un document qui présente, pour une année civile, les recettes et les dépenses de la *protection sociale*.

b) Rapide historique de la protection sociale en France

Avant la seconde guerre mondiale, la législation sociale était peu développée en France. Après 1945 a été mis en place un système généralisé de protection sociale qui permet aux individus de se couvrir contre certains risques liés à la vie : maladie, accident, vieillesse, chômage, etc. C'est l'Etat et les organismes sociaux de Sécurité sociale qui assurent le financement de la protection sociale. Le développement de la protection sociale au cours de ces cinquante dernières années a été considérable et traduit la place croissante de *l'Etat Providence*. Conçu dans une époque de croissance (période des trente Glorieuses), le système connaît aujourd'hui de sérieuses difficultés de financement.

2. Quels sont les objectifs de la protection sociale ?

On peut relever quatre grands objectifs de la protection sociale :

- garantir les individus contre les *risques sociaux* (maladie, accident, chômage, décès), susceptibles de réduire leurs capacités d'avoir des revenus et ainsi de permettre une réduction des inégalités sociales dans le souci d'une société plus juste et mieux protégée.
- redistribuer les revenus, des actifs vers les inactifs (retraités), des bien-portants vers les malades, des actifs occupés vers les chômeurs.
- aider les familles à mieux vivre, en leur apportant des ressources (prestations familiales), à faire face à leurs difficultés sociales et financières (perte d'emploi, difficulté à se loger, enfants à charge).
- favoriser la croissance économique lors des crises économiques grâce au maintien du pouvoir d'achat notamment des plus défavorisés.

3. Quelles sont les recettes et les dépenses du budget social ?

a) Les recettes du budget social

Les recettes sont constituées essentiellement par les *cotisations sociales* versées par les employeurs et les salariés aux différentes caisses de Sécurité sociale. Les autres recettes sont formées par les *impôts* dont notamment la *CSG* (contribution sociale généralisée) et le *RDS* (remboursement de la dette sociale) ont été créés pour permettre le financement du déficit important de la Sécurité Sociale.

b) Les dépenses du budget social

Les dépenses sont constituées par les prestations versées aux ménages : prestations en nature

(lorsqu'il s'agit de remboursements de frais), prestations en espèces (versement d'allocations ou de prestations diverses). Elles recouvrent essentiellement les risques suivants : la maladie, la vieillesse, la famille, l'emploi. Le risque santé regroupe les prestations maladie, invalidité et accident du travail et comprennent aussi les indemnités journalières.

Le risque vieillesse comprend les retraites, le minimum vieillesse.

Les prestations familiales sont versées à toutes les personnes résidant en France et qui se trouvent dans la situation qui donne droit à l'aide (allocations familiales, allocations logement, allocations pré et post-natales, etc.).

Le risque emploi assure le versement des allocations chômage aux chômeurs qui ont cotisé dans les caisses d'assurance chômage. Le *RMI* est versé aux personnes qui sont sans emploi et sans ressources.

4. Le difficile équilibre du budget social

Aujourd'hui la protection sociale est en crise car les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- l'évolution démographique : la proportion des retraités augmente dans la population totale ; on assiste à un *vieillissement de la population*. Le rapport actifs/inactifs diminue. De plus, l'âge de la retraite a baissé.
- le coût de la santé augmente considérablement (plus grande consommation médicale en médicaments et en soins, coût des nouvelles techniques médicales, population qui vieillit et nécessite plus de soins).
- une meilleure couverture des risques pour la quasi-totalité de la population (mise en place récemment du système universel des soins assurant un minimum de soins à tous les citoyens quelle que soit leur situation et leur revenu).
- la diminution des recettes en raison du ralentissement de la croissance (chômage encore important).
- la succession des *déficits de la Sécurité sociale* a conduit l'Etat à la mise en place d'une politique rationnelle des dépenses de santé.